

**Veille de l'Observatoire
Numéro 69**

Publiée le 29 avril 2011

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Modification au Programme de travailleurs étrangers temporaires
2. Nouvelles règles pour recruter les travailleurs étrangers temporaires
3. La participation des immigrants au marché du travail au Québec en 2009
4. Victoire de la CDPDJ sur le profilage à caractère raciste
5. Manuel de droit européen en matière de non-discrimination
6. Respect des droits des immigrants illégaux en Europe
7. Défis de l'immigration provenant de l'Afrique de l'Ouest en Europe
8. Diversité religieuse au travail : recommandations de la HALDE
9. Accès au logement sans discrimination : actions mises en place pour garantir l'égalité
10. Violence raciste en Italie

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Modification au Programme de travailleurs étrangers temporaires

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) vient d'apporter des améliorations au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-03-24a.asp>). Les trois principaux changements proposés sont une évaluation rigoureuse de l'authenticité de l'offre d'emploi, l'imposition d'une limite de quatre ans quant à la durée du travail au Canada de certains travailleurs étrangers temporaires et une période d'interdiction d'embauche de travailleurs étrangers temporaires d'une durée de deux ans, imposée aux employeurs qui n'ont pas respecté les droits de travailleurs.

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)**, dans un communiqué, soutient que les modifications apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires ne seront pas suffisantes pour assurer une protection adéquate de ces travailleurs et que par conséquent, leur protection restera limitée (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/11/03/23>).

À QUÉBEC

2. Nouvelles règles pour recruter les travailleurs étrangers temporaires

Le 1^{er} avril est entrée en vigueur une nouvelle réglementation afin de faciliter le recrutement des travailleurs étrangers temporaires et mieux les protéger (<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Mars2011/31/c8391.html>). Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** propose ainsi de simplifier l'examen des offres d'emplois par le retrait ou l'allègement de certains critères. Pour protéger les droits de travailleurs étrangers temporaires, plusieurs mesures sont mises en place, notamment « de refuser une offre d'emploi déposée par un employeur qui n'a pas respecté les conditions préalablement offertes à un travailleur étranger temporaire et d'exiger que les offres d'emploi pour plus de 30 jours faites à un travailleur peu spécialisé soient assorties d'un contrat de travail qui précisera les conditions offertes ».

3. La participation des immigrants au marché du travail au Québec en 2009

L'**Institut de la statistique du Québec** a rendu public son étude intitulée *Participation des immigrants au marché du travail au Québec en 2009* dans laquelle on y dresse un portrait général de la situation des immigrants sur le marché du travail (http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2011/rapport_particip_immigrants09.pdf). À l'aide de trois indicateurs, à savoir les taux d'activité, d'emploi et de chômage, l'**Institut de la statistique du Québec** démontre comment « la "durée de résidence" dans le pays d'accueil, le niveau d'études et le lieu d'obtention du diplôme influencent la participation des immigrants au marché du travail ». D'abord, selon les résultats obtenus, le taux de chômage des immigrants diminue systématiquement avec la durée de résidence au Canada. Bien qu'il demeure plus élevé

que chez les « natifs du Canada », le taux de chômage observé était de 22,4% chez les nouveaux arrivants qui ont immigré il y a moins de cinq ans, de 15,2% chez ceux établis au Canada depuis 5 à 10 ans et de 10,7% pour ceux qui sont installés depuis plus de dix ans. Ensuite, leur participation au marché du travail augmente avec le niveau d'études : «Par exemple, le taux d'activité est de seulement 36,4 % chez les immigrants les moins scolarisés, alors qu'il s'établit à 55,5 % chez les diplômés du secondaire, pour finalement grimper à plus de 70 % chez les immigrants ayant fait des études postsecondaires ou universitaires ». Finalement, l'obtention d'un diplôme canadien facilite la participation des nouveaux arrivants sur le marché du travail. À cet égard, l'étude souligne que le taux de chômage des immigrants diplômés au Canada est de 8,5% contre 9,4% pour les « natifs».

4. Victoire de la CDPDJ sur le profilage à caractère raciste

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ)** vient de remporter une bataille juridique contre le Service de police de la Ville de Montréal concernant le profilage racial. Dans un communiqué (http://www2.cdpedj.qc.ca/Documents/COMM_profilage_22mars_Fr.pdf), la CDPDJ précise qu'il est dorénavant possible pour le Tribunal des droits de la personne de se saisir d'une cause de profilage à caractère raciste, et ce, même lorsque le plaignant a été reconnu coupable du délit dont il était accusé.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

INTERNATIONALES...

5. Manuel de droit européen en matière de non-discrimination

Un premier guide complet sur le droit européen de non-discrimination vient d'être rendu public par l'**Agence des droits fondamentaux (FRA)** et la **Cour européenne des droits de l'Homme** (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-CASE-LAW-HANDBOOK_FR.pdf). Le *Manuel de droits européens en matière de non-discrimination* présente l'histoire du droit européen de non-discrimination, les catégories de discriminations et les caractéristiques protégées ainsi que les champs d'application du droit européen en matière de non-discrimination et les moyens pour se défendre contre une discrimination. De plus, on y précise la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne.

6. Respect des droits des immigrants illégaux en Europe

L'**Agence des droits fondamentaux (FRA)** s'est intéressée au respect des droits fondamentaux des personnes qui entrent de manière irrégulière en Europe en franchissant la frontière terrestre entre la Turquie et la Grèce. Le document, intitulé *Coping With a Fundamental Rights Emergency – The Situation of Persons Crossing the Greek Land Border in an Irregular Manner* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Greek-border-situation-report2011_EN.pdf) met en évidence les facteurs qui contribuent à cette crise. Il s'agit notamment de la retenue de tous les immigrants illégaux dans des centres de détention et de la

mauvaise coordination entre les quatre ministères qui se partagent la responsabilité de la gestion des migrations.

7. Défis de l'immigration provenant de l'Afrique de l'Ouest en Europe

L'**European Policy Center (EPC)** vient de mettre en ligne un commentaire sur les défis de l'immigration maghrébine provenant de l'Afrique de l'Ouest en Europe. Le document intitulé *Migratory Flows from North Africa: Challenges for the EU* (http://www.epc.eu/documents/uploads/pub_1241_migratory_flows_from_north_africa_-_challenges_for_the_eu.pdf) s'intéresse aux défis que pose la récente immigration provenant de l'Afrique du Nord dans le contexte des soulèvements populaires notamment en Tunisie et en Égypte. Les trois principaux défis pour les pays européens sont leur capacité de protéger leurs frontières, leur capacité de respecter les droits humains des ressortissants étrangers et leur capacité de jouer un rôle de solidarité dans ce contexte d'instabilité politique.

8. Diversité religieuse au travail : recommandations de la HALDE

La **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)** vient de publier une série de recommandations concernant l'expression de la diversité religieuse au travail (http://www.halde.fr/IMG/pdf/Deliberation_sur_le_fait_religieux_no_2011-67_du_28_mars_2011-2.pdf). La HALDE demande notamment au gouvernement de donner le mandat au Défenseur des droits d'organiser la mise en place de partenariats entre les acteurs de l'emploi public et privé et des organismes sociaux afin de les accompagner dans la gestion de la diversité, d'examiner attentivement la possibilité d'assurer la neutralité imposée dans l'espace public au secteur privé et finalement de clarifier les «conditions d'obligation du principe de neutralité pour les établissements de santé privés d'intérêt collectif qui sont chargés de missions de service public». Signalons que le Défenseur des droits est l'autorité qui va cumuler les compétences de la HALDE et quatre autres autorités administratives indépendantes, nommément le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté à partir de juin 2011.

9. Accès au logement sans discrimination : actions mises en place pour garantir l'égalité

Un rapport intitulé *Accès au logement social : garantir l'égalité* vient de paraître (<http://www.halde.fr/IMG/pdf/rapport-logement-social.pdf>). Réalisé par la **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)**, le document souligne douze bonnes pratiques mises en œuvre par des acteurs du logement social en France dans différents contextes. De plus, il donne des outils concrets afin de favoriser l'accès de tous à un logement social notamment en proposant la mise en place d'un dispositif d'examen régulier des demandeurs, en définissant une procédure transparente et une méthode de sélection des candidats qui garantissent l'objectivité. Finalement, il propose de mettre en place des mesures permettant d'identifier les pratiques discriminatoires dans l'attribution d'un logement social afin de les éliminer.

10. Violence raciste en Italie

L'étude intitulée *L'intolérance au quotidien : Violence raciste et xénophobe en Italie* vient d'être dévoilée par **Human Rights Watch** (<http://www.hrw.org/fr/news/2011/03/21/italie-le->

[gouvernement-doit-agir-rapidement-pour-mettre-fin-la-violence-raciste](#)). L'organisme critique le gouvernement italien pour son inaction à réprimer la violence raciste et xénophobe présente dans les grandes villes italiennes alors que « plusieurs villes d'Italie ont été le théâtre d'attaques individuelles et de violences collectives dirigées contre les immigrants, les Roms et les Italiens d'origine étrangère ». Selon **Human Rights Watch**, les politiques du gouvernement italien ainsi que les médias qui associent les immigrants et les Roms à la délinquance contribuent au maintien des tensions raciales et à la montée d'un climat d'intolérance. Les autorités politiques minimisent ainsi l'ampleur du problème et condamnent rarement les attaques racistes. En effet, alors qu'une organisation italienne de lutte contre le racisme recensait 393 crimes haineux de janvier à septembre 2009, le gouvernement italien en avait retenu le signalement de seulement 142.

Cette veille a été compilée par Marie-Pier Dostie (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318